

## PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

### TERMES DE REFERENCE POUR RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE L'EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROJET « SERVICES ENERGETIQUES RURAUX POUR LA RESILIENCE DE LA POPULATION AU BURUNDI » SERR -UMUCO W'ITERAMBERE

<b>Position</b>	: Cabinet : Consultant international et National
<b>Niveau de position</b>	: Experts de haut niveau
<b>Titre de projet</b>	: Services énergétiques ruraux pour la résilience de la population au Burundi
<b>Type de contrat</b>	: Contrat de consultance
<b>Langue</b>	: Français
<b>Durée du contrat</b>	: 25 jours de travail
<b>Lieu de travail</b>	: Burundi
<b>Date du début de contrat</b>	: Avril 2022

#### I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

Le Burundi a un taux d'accès à l'électricité inférieur à 5% (la moyenne en Afrique subsaharienne est de 26%), le nombre de ménages ayant accès à l'électricité est évalué à 7%, correspondant à 52% des ménages urbains et 2% des ménages ruraux. De plus, la consommation électrique du pays est inférieure à 30 kWh/habitant/an, ce qui est inférieur à la moyenne africaine estimée à 150 kWh/habitant/an.

Ces enjeux exigent la mise en place de mécanismes de partenariat publics-privés appuyés par des subventions et autres incitations financières. Par ailleurs, aux risques financiers trop élevés et difficiles à atténuer, s'ajoutent d'autres obstacles tel que l'impossibilité de recourir au crédit, l'insuffisance des cadres réglementaires et la rareté des compétences locales. Conscient de ces enjeux, le gouvernement a inscrit le développement du secteur énergétique axé sur les énergies renouvelables, dans le Plan National de Développement (PND) 2018-2027 du Burundi.

En réponse à ces défis, le consortium composé du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) avec de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) mettra en œuvre un projet intitulé « Services Energétiques Ruraux pour la Résilience de la Population au Burundi – SERR » et dont le nom en Kirundi est *Umuco w'Iterambere* (énergie pour le développement) sur financement de l'Union Européenne.

En intégrant différentes initiatives existantes, le PNUD et la FAO proposent de renforcer la résilience des populations dans des zones précises à travers la fourniture d'électricité aux infrastructures communautaires, aux micro et petites entreprises commerciales et productives dans les villages les plus éloignés du réseau national d'électricité, à partir de l'installation de mini-réseaux, le développement d'un réseau de vente de systèmes solaires autonomes, la vente de foyers améliorés, le développement de mécanismes d'appui aux entreprises de la filière bois-énergie ainsi que le développement d'activités génératrices de revenus et de mécanismes financiers facilitant l'accès au crédit et le paiement.

## **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT**

Le projet comprend 6 composantes et il est prévu que chaque volet comprendra des aspects conceptuels, y compris la conception de modèles et de stratégies de mise en œuvre, des interventions de terrain et des actions de renforcement de capacités à l'échelle des institutions, des entreprises et des communautés bénéficiaires. De plus, le projet fournira l'expertise technique nécessaire pour choisir les sources d'énergie à faible émission de carbone et les technologies d'utilisation finale dans le secteur de l'énergie les plus appropriées et assurer leur bon déploiement. Plus important encore, il veillera à l'appropriation par les communautés et le développement de capacités nécessaires pour maintenir et développer les systèmes au niveau local.

Ainsi, la revue à mi-parcours fait partie des mécanismes de suivi évaluation mis en place au début du projet SERR -UMUCO W'ITERAMBERE dans le but d'analyser les résultats atteints au regard des cibles fixés dans la matrice des résultats et des indicateurs de référence de l'étude de base mais aussi d'identifier les facteurs internes et externes ayant affecté les performances du programme, et de proposer des mesures correctrices.

Il est prévu qu'une partie de ce financement soit utilisé pour le recrutement d'un consultant international chargé d'assister le Projet à la réalisation de la revue à mi-parcours du projet.

## **II. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET SERR**

Le but du projet est d'augmenter la résilience de la population dans 13 collines et villages du Burundi qui sont situées dans les zones les plus éloignées du réseau national d'électricité dans les provinces de Kirundo, Cankuzo, Karusi, Makamba et Rutana.

Ces villages bénéficient d'autres programmes en l'occurrence le programme de multiplication des semences à des fins de sécurité alimentaire du Pro-Act financé par l'UE et celui financé par DFID, recevront des solutions électriques permettant la génération de revenu à partir de la transformation de la production agricole, d'artisanat et services grâce à l'installation et l'opération des plates-formes multifonctionnelles alimentées par les mini-réseaux solaires.

Le projet propose aussi l'alimentation en électricité des bâtiments communautaires notamment grâce au surplus en électricité des mini-réseaux installés et offre à l'éclairage et autres services énergétiques de base pour les ménages grâce au développement d'un réseau de centres de services énergétiques mettant à la disposition des villageois des kits solaires, foyers améliorés et autres systèmes d'énergies renouvelables répondant aux besoins de la population.

Enfin, la mise en œuvre sera facilitée grâce au renforcement du cadre réglementaire pour les investissements privés dans le secteur de l'électrification rurale, la mise en place des solutions financières de micro-crédit, de solutions de paiement des services de l'électricité à travers les paiements forfaitaires (par exemple pas-as-you-go), la formation des villageois à des métiers permettant l'usage de l'électricité à des fins économiques.

Le projet travaillera avec une entreprise leader de la télécommunication au Burundi (Lumitel, associée à l'action) pour mettre au point un mécanisme qui permettra aux réseaux décentralisés d'utiliser l'infrastructure de télécommunication pour mieux localiser les options de paiement des clients utilisant l'argent mobile pour accroître l'efficacité du recouvrement des coûts. Le mécanisme sera explicite sur les conditions et les modalités de réalisation de tels échanges monétaires. Le projet s'appuiera en particulier sur les réformes réglementaires récentes qui permettent désormais aux opérateurs de télécommunication de mettre en place des solutions de paiement mobile pour les systèmes d'énergie renouvelable hors réseau.

Dans le même cadre de partenariat, dans le cadre de paiement digital (pay-as-you-go), un contrat de partenariat sera établi entre le Projet SERR et la Banque Ecobank sera signé dans le cadre de l'acquisition des kits solaires avec les coopératives et les Organisations de producteurs des plateformes multifonctionnelles.

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT**  
**III. PRINCIPAUX INDICATEURS DE RESULTATS DU PROJET**

Résultat 1 : Les instruments politiques, règlementaires, législatifs et financiers pour les mini-réseaux isolés à base d'énergies renouvelables destinés à l'électrification rurale sont validés dans le cadre du projet ;

Résultat 2 : 11 mini-réseaux sont installés pour alimenter des plates-formes multifonctionnelles et services de base dans 11 villages ;

Résultat 3.1 : 4500 kits d'énergie photovoltaïque autonomes sont vendus et utilisés de manière durable pour alimenter des ménages des 11 villages ciblés et villages voisins ;

Résultat 3.2 : 11 centres de services énergétiques pour la distribution de kits solaires et autres systèmes d'énergie renouvelables sont mis à la disposition de la population dans les zones ciblées ;

Résultat 4 : Les foyers améliorés sont vulgarisés et adoptés par près de 20,000 ménages et la fabrication de foyers améliorés et des briquettes permet la création d'emplois durables et la sauvegarde des ressources forestières ;

Résultat 5.1 : 17 plates-formes multifonctionnelles et des pompes solaires sont vendus et utilisés de manière durable pour alimenter des utilisateurs des villages cibles et alentours ;

Résultat 5.2 : 300 groupements de producteurs, coopératives et individus producteurs (y compris des jeunes et des groupes vulnérables) sont appuyés et mis en condition d'exercer de manière durable et rentable des activités économiques génératrices de revenus ;

Résultat 6 : Mécanismes financiers définis et mis en œuvre permettant le partage des risques et l'accès aux produits financiers pour la population et le renforcement de l'inclusion financière et les capacités entrepreneuriales des acteurs économiques.

**IV. ZONE D'INTERVENTION DU PROJET**

No	Nom de la Province	N0	Nom de la Commune	N0	Nom de la colline
1	Kirundo	1	Busoni	1	Sigu-Mutembo
2	Karusi	2	Buhiga	2	Shanga
				3	Kamahoro
3	Makamba	4	Vugizo	4	Rubanda
				5	Gahandu
4	Rutana	5	Bukemba	6	Murama -Rugwe
		6	Giharo	7	Nyembuye
5	Cankuzo	7	Cankuzo	8	Minyare
		8	Kigamba	9	Humure
				10	Shinge
				11	Gitanga

**V. OBJECTIFS DE LA REVUE A MI-PAROURS**

## **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT**

L'évaluation à mi-parcours du projet a pour objectifs de :

- (i) Mesurer les performances du projet partant du cadre des résultats ;
- (ii) Identifier les facteurs internes et externes ayant affecté les performances du projet ;
- (iii) Faire des recommandations en s'alignant aux objectifs du Projet.

### **VI. RESULTATS ATTENDUS DE LA REVUE A MI-PARCOURS**

A l'issue de l'évaluation à mi-parcours, les résultats attendus sont :

- (i) Le niveau d'atteinte des produits du projet est mesuré par domaine d'intervention ;
- (ii) L'efficacité des modalités d'exécution est appréciée ;
- (iii) La contribution du projet à la réalisation des politiques et des programmes nationaux de développement est connue ;
- (iv) La qualité et l'adéquation de l'assistance technique fournie dans le cadre du projet sont appréciées ;
- (v) La coordination du projet, les synergies avec d'autres intervenants dans les domaines d'intervention, le suivi évaluation et la communication avec les parties prenantes sont appréciés ;
- (vi) La mobilisation des ressources et l'exécution financière du projet sont appréciées ;
- (vii) Les facteurs internes et externes ayant affecté les performances du projet sont identifiés ;
- (viii) Les recommandations pour une meilleure exécution du projet sont proposées.

### **VII. CRITERES D'EVALUATIONS ET QUESTIONS**

Les critères de revue dans le cadre du projet seront entre autres, la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité. Les questions suivantes devront être étudiées par le consultant international au cours de cette revue :

#### **a. Pertinence du projet et des résultats**

- Dans quelle mesure le projet s'est-il inscrit dans les priorités nationales en matière de développement, les produits et effets du programme de pays, le Plan stratégique du PNUD et les ODD ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la théorie du changement relative à l'effet correspondant du programme de pays 2019-2023 ?
- Dans quelle mesure des enseignements ont-ils été tirés des autres projets pertinents dans la conception du projet ?
- Dans quelle mesure les perspectives des personnes en mesure d'influencer les résultats, et de celles qui pouvaient apporter des informations ou d'autres ressources pour la réalisation des résultats énoncés ont-elles été prises en compte lors du processus de conception du projet ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles, etc. dans le pays ?
- Le problème adressé est-il pertinent et répond-il aux besoins des populations ciblées ? - Les interventions sont-elles pertinentes ?
- Les arrangements institutionnels prévus sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ?
- L'approche choisie et les moyens utilisés pour atteindre ces objectifs ont-ils été pertinents ? Quelle est la pertinence de la composition de l'équipe du projet ?

## PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

- L'équilibre entre les volets du projet a-t-il été pertinent face aux enjeux ? L'opérationnalité du cadre logique, compte tenu du temps et des ressources disponibles, a-t-elle été pertinente ?
- L'aspect genre dans l'identification des bénéficiaires est-il respecté ?

### b. Efficacité du projet

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux produits et effets du programme de pays, aux ODD, au Plan stratégique du PNUD et aux priorités de développement nationales ?
- Dans quelle mesure les produits du projet ont-ils été réalisés ?
- Quels facteurs ont contribué à la réalisation ou à la non-réalisation des produits et résultats attendus du programme de pays ?
- La stratégie de partenariat du PNUD a-t-elle été adaptée et efficace ?
- Quels sont les facteurs qui ont contribué à l'efficacité ou à l'inefficacité ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ?
- Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ?
- Les objectifs et les produits du projet sont-ils clairs, pratiques et faisables dans ce cadre ?
- Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?
- Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet se font-elles de manière participative, et cette participation contribue-t-elle à la réalisation des objectifs du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il bien tenu compte des besoins des groupes spécifiques et des évolutions des priorités des partenaires ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la réalisation des droits fondamentaux ?
- Les stratégies et les outils (y compris le M&E) utilisés étaient-ils efficaces dans la mise en œuvre du projet ?
- Des partenariats techniques et des synergies ont-ils été établis et ont-ils favorisés la réalisation des produits et l'atteinte des effets ?
- Les mécanismes de pilotage et de suivi des activités mis en place ont-ils fonctionné de manière à permettre une coordination efficace ? Dans quelle mesure le PNUD a pu établir des partenariats solides dans la mise en œuvre des activités de ce projet ?
- Quels sont les problèmes et contraintes rencontrés dans l'exécution du projet et comment ont-ils influé sur le résultat final ?
- Quel a été le niveau de collaboration entre l'équipe du projet et les Ministère et Institutions nationales et locales concernés par le projet ?

### c. Efficience des résultats

- Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d'obtenir les résultats attendus ?
- Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre du projet du PNUD et son exécution ont-elles été efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité ?

## **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT**

- Les ressources humaines et financières ont-elles été utilisées de manière économique ? Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique pour obtenir les résultats ?
- Les ressources ont-elles été utilisées de manière efficiente ? Les activités soutenant la stratégie présentaient-elles un bon rapport coût-efficacité ?
- Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?
- Dans quelle mesure les systèmes de S&E utilisés par le PNUD permettent-ils d'assurer une gestion efficiente et efficace du projet ?
- Les activités étaient-elles réalisées de manière efficiente ? Le processus d'obtenir des résultats était-il efficace ?
- La stratégie utilisée pour réaliser chaque produit était-elle la plus appropriée au regard des ressources disponibles ?
- Les ressources mises à la disposition du projet sont-elles à la hauteur des attentes pour permettre la réalisation des produits et atteindre les effets tels que ambitionnés ? Sont-elles consacrées de façon proportionnée à la réalisation des activités par rapport au coût global du projet ?
- Les résultats réels ou attendus (outputs et outcomes) justifient-ils les ressources engagées ?
- Y avait-il d'autres voies et moyens plus efficaces de fournir de meilleurs résultats avec les ressources disponibles ?
- Les structures de gestion et de redevabilité du projet étaient-elles efficientes ?

### **d. Durabilité, appropriation nationale et pérennisation des actions (les risques présentés dans le prodoc peuvent-ils être évalués à ce stade, sans être exhaustif ?)**

- Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?
- Des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour préserver les bénéfices réalisés par le projet ?
- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays ?
- Les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet représentent-ils un risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet ?
- Dans quelle mesure les actions du PNUD représentent-elles une menace environnementale pour la durabilité des résultats du projet ?
- Dans quelle mesure le niveau d'appropriation des parties prenantes représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?
- Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de droits fondamentaux et de développement humain ?
- Dans quelle mesure les parties prenantes soutiennent-elles les objectifs à long terme du projet ?
- Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?
- Dans quelle mesure les interventions du PNUD disposent-elles de stratégies de désengagement bien conçues et bien planifiées ?
- Quelles mesures pourraient-elles être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?

## **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT**

- Le projet a-t-il réussi à respecter les principes clés du développement notamment l'appropriation nationale, et assurer la durabilité des résultats ?
- De quelle manière et à quel niveau les acteurs nationaux ont-ils été associés à la définition et à la mise en œuvre du projet ?
- Le projet permet-il aux autorités politiques, administratives et communales d'acquérir les capacités nécessaires pour initier et piloter des projets d'appui à la décentralisation et en mobiliser les ressources externes et internes ?
- Quelle est la portée de la durabilité des résultats obtenus tant en renforcement des capacités humaines et techniques qu'en matière de décentralisation et de développement local ?
- Les mécanismes de pérennisation des résultats du projet ont-ils été mis en place ? Sont-ils fonctionnels ?
- Quelles sont les facteurs qui pourraient favoriser ou non la durabilité des résultats atteints ?
- Quelles sont les recommandations pour les interventions similaires dans la nouvelle phase ?

### **Égalité des sexes**

- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?
- Le projet a-t-il contribué à la promotion de la participation des femmes aux activités ? Que faire pour améliorer la prise en compte de la dimension genre dans les futures interventions ?
- Droits fondamentaux
- Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes vivant avec handicap, les femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des effets du projet ?
- Quelles sont les stratégies mises en place pour prendre en compte les groupes à besoins spécifiques ?

## **VIII. APPROCHE METHODOLOGIQUE**

Le cabinet retenu pour l'évaluation à mi-parcours du projet SERR aura à analyser la documentation relative à la formulation du projet au regard des priorités nationales définies dans les documents de politiques et stratégies nationales de développement. Ils analyseront la mise en œuvre du projet à mi-parcours à partir du cadre logique du projet et son cadre de résultats ainsi que le rapport de l'étude de base, de rapports trimestriels et annuels d'activités, et de rapports de revues annuelles organisées avec les partenaires de mise en œuvre du projet.

C'est ainsi que le Cabinet à travers les experts alignés aura des entretiens avec les partenaires de mise en œuvre du programme UMUCO W'ITERAMBERE, le ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines, la REGIDESO, l'ABER et l'AREEN ainsi que d'autres entités administratives, la facilitation du programme, les autres partenaires d'exécution du programme et les experts affectés au Projet.

En plus des entretiens au niveau national, le consultant effectuera des visites de terrain, et aura des entretiens avec les bénéficiaires afin d'apprécier leur niveau de satisfaction des services offerts. Il devra utiliser les approches et outils diversifiés pour récolter le maximum d'informations notamment : (i) analyse des données secondaires, (ii) entretiens semi-structurés dans la zone d'intervention du projet auprès des bénéficiaires directs, (iii) enquête qualitative et quantitative sur base d'un échantillon représentatif auprès des bénéficiaires directs du projet, (iv) dépouillement et analyse statistique de l'enquête quantitative, (v) interprétation des résultats et rédaction du rapport provisoire et définitif.

Le PNUD offrira un cadre adéquat de travail au cabinet, ainsi que les informations et les documents nécessaires aux travaux de la revue à mi-parcours.

## PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le rapport de la revue à mi-parcours sera, dans un premier temps, présenté pour discussion à l'équipe du projet, les experts du ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines. La version amendée du rapport sera ensuite présentée et discutée dans le cadre d'une réunion plus large de validation avec l'ensemble des partenaires de mise en œuvre y compris la facilitation de l'Union Européenne.

Enfin, cette approche méthodologique est indicative, le cabinet pourra proposer dans son offre technique une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives pour mieux collecter, analyser et interpréter les résultats de cette étude. Il devra notamment expliciter les méthodologies d'enquête en termes d'approche statistique, de méthodologie d'échantillonnage, questionnaires. Il serait intéressant que l'échantillonnage lors de cette revue ne diffère pas de celle de l'étude de base.

### IX. Modalités d'exécution

Les rôles et responsabilités clés dans les processus d'évaluation sont répartis comme suit :

- a) **Commanditaires de l'évaluation** : Le PNUD Burundi et le Ministère en charge de l'énergie, L'Union Européenne. 1) fournir des conseils à l'évaluateur ; 2) répondre à l'évaluation en préparant une réponse du Management et en utilisant les constats de manière appropriée ; 3) allouer les fonds et les ressources humaines nécessaires ; 4) être responsable et rendre compte de la qualité du processus et des produits de l'évaluation ; 5) recommander l'acceptation du rapport final du Groupe de référence.
- b) **L'évaluateur** : Le cabinet pour effectuer l'évaluation réelle, soumettre l'approche méthodologique, collecter et analyser les données, animer les mini-ateliers, développer le projet de rapport, la présentation Power Point et le rapport final conformément aux termes de référence.
- c) **Cogestionnaires de l'évaluation**: Le chargé de suivi-évaluation du Projet en collaboration avec l'unité Suivi-Evaluation du Bureau le gestionnaire du projet SERR, l'équipe du projet, les cheffes des unités DDCI et Procurement pour : 1) gérer les arrangements contractuels, le budget et le personnel impliqué dans l'évaluation ; 2) fournir un appui en coordination au groupe de référence, commissaire de l'évaluation et à l'équipe d'évaluation; 3) fournir à l'équipe d'évaluation l'assistance administrative et les informations et données requises; 4) Analyser le document d'approche méthodologique et les rapports d'évaluation pour s'assurer que la version finale répond aux standards de qualité.
- d) **Groupe de référence** : les représentants des parties prenantes et bailleur des Fonds ( UE) et partenaires nationaux, partenaires de mise en œuvre, bénéficiaires locaux) pour appuyer la collecte des données requises, surveiller le progrès de l'évaluation et passer en revue le draft du rapport d'évaluation pour la garantie de la qualité. Un atelier sera organisé avec ce Groupe de référence pour passer en revue le draft du rapport.

En tant que le commissaire de cette évaluation, le rôle principal du PNUD est de fournir un appui stratégique, financier et administratif. Le PNUD doit aussi mener l'ensemble de la coordination afin de gérer tout le processus d'évaluation avec le consultant et s'assurer également de la dissémination et de l'utilisation des conclusions et des recommandations de l'évaluation afin de renforcer l'apprentissage avec les parties prenantes et l'amélioration de la mise en œuvre du Programme du Pays.

### X. Livrables et date de leur remise.

Les principaux produits attendus de l'équipe sont :

## **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT**

**Produit 1: Un rapport initial d'évaluation.** Un rapport initial doit être préparé par l'équipe avant d'entrer dans l'exercice de collection de données d'évaluation à part entière. Il doit détailler la compréhension par rapport aux éléments qui sont évalués et pour quelle raison ils sont évalués, en indiquant comment chaque question de l'évaluation obtiendra une réponse à l'aide de: méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte des données. Le rapport initial doit inclure un programme détaillé des tâches, activités et prestations. *(Une réunion de briefing sera organisée avec toutes les parties prenantes au projet 3 jours après le démarrage de la mission)*

**Produit 2: Un draft du rapport d'évaluation,** 4 jours après la réunion de débriefing, en français et ne comptant pas plus de 30.000 mots (à l'exception du résumé exécutif et des annexes). Les parties prenantes auront un maximum de 4 jours pour réagir au rapport provisoire et faire des commentaires, et observations. Voir annexe 7 au <http://web.undp.org/evaluation/handbook/documents/english/pme-handbook.pdf> pour le modèle du Rapport de rapport d'évaluation

**Produit 3: Un rapport final d'évaluation,** ne comptant pas plus de 30.000 mots (à l'exception du résumé exécutif et des annexes) en français. 3 jours après réceptions des observations.

**Produit 4: Une présentation Power Point,** des principales conclusions et des grandes recommandations de l'évaluation à toutes les parties prenantes du projet. 1 jours

L'équipe produira un rapport final d'évaluation comptant au maximum 30 pages (à l'exception du résumé exécutif et des annexes) en français qui permettra de faire le bilan du projet dans une perspective de redevabilité vis-à-vis du gouvernement du Burundi, de L'Union Européenne et de tirer des enseignements qui alimenteront les interventions futures dans le même domaine.

## **XI. PROFIL DU CONSULTANT INTERNATIONAL**

La mission sera confiée à un consultant international et devra justifier de plusieurs expériences de réalisation des études similaires avec une connaissance des procédures et approches d'intervention du PNUD.

Le consultant international devra justifier des capacités suivantes :

- ✓ Être titulaire au moins d'un diplôme de master en infrastructures électriques, en ingénierie industrielle et autres niveaux similaires ;
- ✓ Avoir au moins dix (10) années d'expériences de travail dans le domaine du développement rural et dans l'évaluation des projets et programmes de développement ;
- ✓ Avoir réalisé avec succès des études similaires (élaboration des études de revue à mi-parcours, les études de base, évaluation finale des effets et impacts des projets de développement rural) avec preuves à l'appui : attestations de prestation de service ou tout autre document probant ;
- ✓ Expérience pratique en techniques de collecte et d'analyse de données : au moins sept (5) études réalisées avec succès avec preuve à l'appui (attestations de prestation de service ou tout autre document probant) ;
- ✓ Avoir une excellente capacité d'analyse qualitative et quantitative ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance de l'Afrique subsaharienne en général et la connaissance du Burundi est un atout ;
- ✓ Avoir une bonne expérience des approches participatives de collecte des données ;
- ✓ Avoir une expérience dans la conception des masques de saisie, la saisie et le traitement des données en matière de suivi-évaluation des projets, ou en cas de nécessité de se faire assister par un statisticien ayant une expérience pratique dans l'utilisation des logiciels de programmation dans l'échantillonnage, la codification, la conception des masques de saisie, la saisie et le traitement des données dans les enquêtes ;

## PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

- ✓ Avoir un très bon niveau de français écrit et oral, la connaissance de l'anglais constitue un avantage.

### XI. Éthique d'évaluation

Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans le Guide pour l'éthique de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation<sup>1</sup> et le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies<sup>2</sup>.

### XII. Critères de qualité

- Une bonne compréhension de la mission
- Une méthodologie pertinente et un calendrier réaliste de mise en œuvre des activités
- Délais et qualité de production des livrables
- Validation du rapport de la mission par le PNUD.

### Date de remise des livrables :

- Rapport initial de l'évaluation : Première semaine de la mission
- *Draft* du Rapport de l'évaluation : 25 jours après le début de la mission
- Rapport final : 10 jours après la fin de la mission
- Présentation PowerPoint des principales conclusions et des grandes recommandations de l'évaluation à toutes les parties prenantes du projet au cours d'un atelier : 10 jours après la fin de la mission

### XIII. CALENDRIER ET DUREE DE L'ETUDE

L'étude proprement dite sera organisée au mois de **avril** 2022 (collecte et analyse des données, rédaction des rapports). La durée globale de l'étude ne devra pas dépasser 25 jours dont 10 jours de terrain et 15 jours à Bujumbura.

### XIV. PRESENTATION DES OFFRES

#### 1°. Une proposition technique

- Note explicative sur la compréhension des TDRs et les raisons de la candidature ;
- Brève présentation de l'approche méthodologique et de l'organisation de la mission envisagée ;
- Curriculum Vitae actualisé daté et signé incluant l'expérience acquise dans des travaux similaires du consultant en indiquant les références et les contacts : Téléphone, E-Mail etc ;
- Formulaire P11 dûment rempli et signé.

#### 2°. Une proposition financière

- La proposition financière doit être soumise sur la base de l'approche forfaitaire (lump sum). Afin de faciliter la comparaison des offres financières par le service demandeur, il est recommandé aux bureaux candidats de fournir une ventilation de ce montant forfaitaire. Les bureaux de consultants doivent spécifier dans cette ventilation budgétaire les frais logistiques (frais de mission lors des descentes sur terrain si nécessaire, communication, location véhicule, carburant, etc.) et les honoraires, en tenant compte du nombre de jours de travail prévus, ainsi que du nombre de descentes, conformément à ce qui aura été décrit dans la proposition technique.
- Le réalisme des coûts indiqués pourra être vérifié par le PNUD en effectuant une comparaison indépendante avec les prix du marché. Le PNUD n'accepte pas les frais de mission excédant les taux en vigueur au sein du SNU.

<sup>1</sup> <http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines>.

<sup>2</sup> <http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct>

## PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Toute dépense non prévue par les TDR ou explicitement inscrite à l'offre financière telle qu'acceptée par le PNUD, quelle qu'en soit la nature, doit être convenue entre le Bureau du PNUD et le bureau des consultants à l'avance, sous peine de ne pas être remboursée.

Par ailleurs, le consultant international voudra bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est à dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les TDR et après validation de ces livrables par le responsable désigné par le PNUD.

De façon détaillée, le paiement se fera de la manière suivante :

1°. Une avance de 30% du montant total du contrat : A la signature du contrat, après avoir présenté une note de cadrage préliminaire de la mission précisant la méthodologie dans l'offre, détaillera le planning détaillé, l'échantillon représentatif, les questionnaires pour les enquêtes quantitatives, les guides d'entretien pour les entretiens individuels, le guide pour les focus group, etc .

2°. Au dépôt du rapport provisoire : 30% du montant total du contrat ;

3°. A la validation du rapport final par le projet : 40% du montant total du contrat.

Le consultant international pourra être invité ou contacté par téléphone, ou par autre moyen technique comme la vidéo-conférence à la fin du processus d'évaluation technique. Aucune note ne sera donnée à cet entretien, mais il sera utilisé pour valider les points donnés au cours de l'évaluation technique et permettra de mesurer/évaluer la bonne connaissance du consultant international candidat de l'objet des TDR.

En cas d'insatisfaction justifiée, le PNUD se réserve le droit de ne pas considérer le candidat. Les consultants seront évalués sur base de la méthodologie suivante :

Analyse cumulative : Le contrat sera accordé au consultant international dont l'offre aura été évaluée et confirmée comme :

- En adéquation avec les Termes de Référence de la mission
- Ayant obtenu le plus haut score à l'évaluation combinée de l'offre technique et financière.

\* Evaluation Technique : 70 %

\* Evaluation financière : 30 %

### XV. EVALUATION DES OFFRES

#### a. La proposition technique

Pour information, la proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :

Critères	Points
Être titulaire au moins d'un diplôme de master en infrastructures électriques, en ingénierie industrielle et autres niveaux similaires	10
Avoir au moins dix (10) années d'expériences de travail dans le domaine du développement rural et dans l'évaluation des projets et programmes de développement ;	20
Expérience pratique en techniques de collecte et d'analyse de données : au moins sept (5) études réalisées avec succès avec preuve à l'appui (attestations de prestation de service ou tout autre	30

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT**

document probant) ;	
Compréhension des termes de référence de la mission, clarté et cohérence de la méthodologie pour arriver au résultat de la mission	20
Outils proposés appropriés aux produits décrits/attendus dans les TDRs	10
Chronogramme proposé cohérent et réaliste pour garantir la réalisation effective des produits attendus de la mission	10
Total note technique	100

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

Seuls les candidats obtenant un minimum de 70 points seront considérés pour l'évaluation financière.

**a. Les propositions financières**

Le Consultant international fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire.

Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées ; une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :

$$\text{Note financière A} = [(\text{Offre financière le moins disant}) / \text{Offre financière de A}] \times 30$$

Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (Technique pondérée + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.

Le marché sera attribué au consultant international ayant présenté le meilleur score combiné (rapport qualité/prix, évaluation cumulative).

**XVI. VALIDITE DES OFFRES**

Les offres seront valables pendant une période de deux mois (60 jours) calendriers à compter de la date limite de dépôt des offres.

**XVII. SEANCE D'OUVERTURE DES OFFRES**

L'ouverture des offres aura lieu le .....(date) /Mois /année à 10h00 de Bujumbura.

Rédigés par :	Revus par :	Approuvés par
NINGENZA Jean Marie	Idris Bexi	Marie Ange Kigeme

## PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Expert national en Finances et Suivi-Evaluation	Conseiller Technique Principal du Projet SERR	Cheffe DDCI
---	---	-------------

### Annexes aux TDRs

#### Annexe 1- Conditions générales des Contrats Individuels



Conditions générales  
des contrats prestata

#### Annexe 2- Tableau des coûts



Tableau des  
Coûts.docx

#### Annexe 3- Type de contrat



modèle de  
contrat.doc

#### Annexe 4 : Théorie de changement du projet



Théorie de  
changement projet SE

#### Annexe 5 : Cadre de résultats du projet



Cadre de Mesure de  
Résultats SERR.rtf